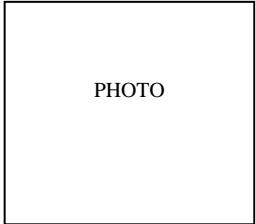




**FICHE D'INSCRIPTION A LA FORMATION INITIALE D'APPLICATION
DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE**

IDENTITE DE L'AGENT :

MADAME MLLE MONSIEUR



NOM MARITAL :

NOM PATRONYMIQUE :

NOM USUEL : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : LIEU :

ADRESSE PERSONNELLE :

.....

.....

CODE POSTAL : VILLE :

Tel : E MAIL :

DIPLOME LE PLUS ELEVE OBTENU :

DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE :

.....

SITUATION STATUTAIRE : GRADE : CATEGORIE :

DATE D'EFFET DE LA NOMINATION	DATE DE L'ARRETE	DATE DE RECEPTION PAR LE C.N.F.P.T.
---	---------------------------	---

JOINDRE COPIE DE L'ARRETE

DATES DES AGREMENTS : PROCUREUR :

PREFET :

IDENTITE DE LA COLLECTIVITE :

COLLECTIVITE : N° DE SIRET :

ADRESSE COMPLETE :

CODE POSTAL : Tel : E MAIL :

NOM DU RESPONSABLE FORMATION :

Tel : E MAIL :

NOM DU TUTEUR:

GRADE: COLLECTIVITE:

Tel : E MAIL :

CURRICULUM VITAE :

CURSUS SCOLAIRE :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

PARCOURS PROFESSIONNEL :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

La formation initiale des policiers municipaux est une formation obligatoire. Elle débouche sur une attestation qui permet à l'agent d'obtenir l'agrément du Procureur de la République et du Préfet et d'exercer les fonctions d'agent de Police Municipale.

NOM :

PRENOM :

GRADE :

FONCTION :

COLLECTIVITE EMPLOYEUR :

Accepte les missions suivantes :

- Encadrer le stagiaire durant la période du Stage Pratique d'Application (S.P.A.) de 25 jours,
- Accompagner le stagiaire dans la mise en œuvre, l'application et le suivi de la formation en situation professionnelle.

Ainsi le tuteur a un rôle et une responsabilité envers le stagiaire :

- Connaître le stagiaire, son parcours, sa formation antérieure, son environnement social et familial,
- Accompagner son évolution au sein du service,
- Aider à développer ses relations avec les autres agents, avec sa hiérarchie.

Mais aussi envers le C.N.F.P.T. :

- Suivre les tâches confiées au stagiaire,
- Sensibiliser le stagiaire à la responsabilité du poste confié,
- Suivre l'intégration du stagiaire au sein de l'équipe,
- Etre présent à la 1^{ère} journée d'accueil des stagiaires et aux régulations programmées.

Il a également une fonction pédagogique :

- D'accueil,
- De mise en adéquation des acquis théoriques et pratiques,
- De suivi de l'assiduité du stagiaire durant la formation,
- D'aide à l'intégration dans les équipes,
- De participation à l'évaluation du comportement en situation professionnelle.

PROFIL DU TUTEUR :

- Il est policier municipal en activité,
- Il a une expérience dans l'exercice de la fonction d'au moins 5 années s'il n'a pas suivi la Formation Initiale d'Application ou 2 ans d'ancienneté dans le grade de gardien de Police Municipale, pour les agents ayant suivis la Formation Initiale d'Application,
- Il maîtrise l'ensemble des missions généralement confiées aux agents de Police Municipale.

Afin d'aider le tuteur à assurer l'ensemble des fonctions préalablement décrites, le C.N.F.P.T. lui propose une formation d'une journée.

VISA DE L'AUTORITE TERRITORIALE :**M****est retenu en qualité de tuteur afin d'assumer les missions et responsabilités évoquées ci-dessus durant les stages d'applications du stagiaire.**

Fait à

Le

Le tuteur (signature)

Le Maire (signature et cachet)

**MODALITES DE MISE EN ŒUVRE
DE LA FORMATION INITIALE D'APPLICATION**

ANNEXE 2.4

Sur la base des textes réglementaires :

- décret n° 94-732 du 24 août 1994.
- décret n° 94-933 du 25 octobre 1994 modifiés par décret (n° 2050 du 20 janvier 2000).

Le dispositif de formation ci-dessous a été validé par le Conseil National d'Orientation du 10 juin 1998 et le Conseil d'Administration du 23 juillet 1998.

D'une durée de 121 jours décomposée en :

- 76 jours de stage théorique,
- 25 jours de stage pratique d'application et de régulation,
- 20 jours de stage pratique d'observation,

reposant sur les principes de l'alternance et du tutorat pour permettre au stagiaire de mieux appréhender ses nouvelles fonctions, confronté à un système d'évaluation formative et certificative.

Ce dispositif national permet au C.N.F.P.T. d'établir et de délivrer une attestation certificative et une appréciation sur les aptitudes dont a fait preuve le stagiaire durant sa formation. Cette appréciation est transmise à la collectivité d'origine et l'attestation certificative à la collectivité d'origine et à Monsieur le Préfet.

La titularisation de l'agent peut intervenir par décision du Maire à la fin de la période de stage. Attention, le suivi de la Formation Initiale d'Application conditionne désormais la titularisation de l'agent.

VISA DE L'AUTORITE TERRITORIALE,

**Le Maire ou son représentant dûment mandaté,
Après avoir pris connaissance des modalités de mise en œuvre de la Formation Initiale
d'Application des agents de Police Municipale, s'engage à faciliter le bon déroulement du
cursus de M....., agents de Police Municipale stagiaire.**

NOM:

FONCTION:

FAIT LE

SIGNATURE ET CACHET

LE SERVICE FORMATION

**LE RESPONSABLE DU SERVICE DE
POLICE MUNICIPALE**

FAIT LE

FAIT LE

A

A

SIGNATURE

SIGNATURE

En application de la loi 78.17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, il est précisé que chaque personne dispose d'un droit d'accès et de rectification pour les informations nominatives la concernant.

Le fichier constitué par le C.N.F.P.T. a fait l'objet d'une déclaration simplifiée auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés.